



Arrêté n° 2023-026

Réglementation de la circulation

- Le Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans
- Vu le code de route,
- Vu les articles L.2212.1, L.2213.1, L.2213.5, L.25122.13 et R.2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à l'occasion des Foulées d'Etival, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE**Article 1^{er} :**

Dimanche 1er octobre 2023 et durant toute la durée des Foulées d'Etival (soit de 8 heures à 13 heures), il y aura lieu de régler la circulation, parking des écoles / bibliothèque et tout au long du trajet emprunté par les coureurs. Il sera également mis en place une déviation.

Les usagers de la route devront se conformer à la réglementation qui sera la suivante :

- Interdiction de circuler route de Voivres, route du Creux, ... (voir complément des rues dans l'annexe)
- Interdiction de stationner sur le parking des écoles / bibliothèque dès 8 heures.

La signalisation ainsi que les déviations seront mises en place par les organisateurs de la course.

Article 2 :

Les responsables de la manifestation assureront la circulation durant la course.

Fait à Etival-lès-Le Mans, le 19 avril 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO

**MAIRIE**

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com

Voies empruntées	Strict respect du code de la route	Priorité de passage	Usage exclusif temporaire de la chaussée	Usage privatif de la chaussée	Niveau horaire
Route de Voivres				X	8h45 à 12h30
Nota : 5km 1 boucle					
10km et Relais 2x 5km 2 boucles du 5 Km					9h15 à 12h00
Famille boucle Famille					
Boucle 5Km					9h15 à 12h00
Route de Voivres				X	8h45 à 12h30
Route de La Croix		X			9h15 à 12h00
C9 Route de la Reuche		X			9h15 à 12h00
C9 Route des brûleries		X			9h15 à 12h00
Route des Plantes		X			9h15 à 12h00
C402 Route de plaisance Le grand chêne		X			9h15 à 12h00
C402 Route de plaisance Le petit guigner		X			9h15 à 12h00
La grande brosse		X			9h15 à 12h00
C401 Route du Creux		X			9h15 à 12h00
Rue Pierre de courbertin		X			9h15 à 12h00
Chemin des 4 chemins		X			9h15 à 12h00
Impasse des 4 chemins		X			9h15 à 12h00
Boucle Famille					10h00 à 10h45
Route de Voivres				X	8h45 à 12h30
Route du Creux C401				X	10h00 à 10h45
Rue Pierre de courbertin			X		10h00 à 10h45
Chemin des 4 chemins			X		10h00 à 10h45
Impasse des 4 chemins			X		10h00 à 10h45

